

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 OCTOBRE 2024 A 19 H 00 A LA MAIRIE

MEMBRES ELUS	:	19
MEMBRES EN FONCTION	:	18
MEMBRES PRESENTS	:	13
MEMBRES ABSENTS	:	05

MEMBRES PRESENTS :

M. Patrick SCHOTT
Maire
Mme Isabelle HALTER
M. Bernard BECK
M. Jacky BRUCKER
Mme Martine HALTER
Adjoints
M. Daniel TREIBER
Mme Agnès FISCHER
M. Christian SCHOTT
Mme Mireille SCHNEIDER
M. Christophe EISENMANN
Mme Célia RISCHMANN
M. Jérémie SCHNEIDER
M. Julien ANSTETT
Conseillers

MEMBRES ABSENTS EXCUSES : **Mme Martine FOHR, pouvoir à M. Bernard BECK**
Mme Joelle SCHOTT, pouvoir à Mme Mireille SCHNEIDER
Mme Nathalie STEINMETZ, pouvoir à Mme Martine HALTER
M. Daniel BITZ, pouvoir à M. Jacky BRUCKER
M. Nicolas HALTER, pouvoir à Mme Isabelle HALTER

La convocation pour la séance a été transmise le 11 octobre 2024 séparément à tous les membres du conseil municipal.

I. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 20 JUIN 2024

Le maire soumet le procès-verbal de la séance du 20 juin 2024 au vote du conseil municipal, pour approbation.

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité des membres présents.

II. DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal désigne M. Jacky BRUCKER, en qualité de secrétaire de séance.

III. DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

-M. Jérémie SCHNEIDER entre en séance-

Conformément aux délégations données par le conseil municipal au maire par délibération du 23 mai 2020, le maire rend compte des décisions prises depuis la dernière séance du conseil municipal.

MARCHES PUBLICS

Création d'un commerce et d'un foyer pour seniors

L'avis d'appel public à la concurrence a été publié dans les DNA et en ligne sur Alsace Marchés Publics, le 26 juillet 2024, la date de remise des offres était fixée au 6 septembre 2024. Tous les lots ont eu une offre.

Suite à l'analyse des offres établie par notre maître d'œuvre, le cabinet d'architecture Walther, M. le Maire a décidé d'attribuer les lots suivants :

- lot 1 – gros œuvre : LEON, Auenheim, pour 273 747,19 € HT
- lot 4 – étanchéité multicouches : BEYER ETANCHEITE (COREBAT), Entzheim, pour 40 302,35 € HT
- lot 5 – menuiseries extérieures : ACTI'FEN, Hilsenheim, pour 58 429,00 € HT
- lot 9 – sanitaire : KOENIG, Bernolsheim, pour 34 328,68 € HT
- lot 11 – chape : TECHNOCHAPE, Kingersheim, pour 27 747,50 € HT
- lot 12 – carrelage : SCE, Strasbourg, pour 32 275,93 € HT
- lot 13 – revêtement de sol : ESPACE DECOR, Strasbourg, pour 9 304,91 € HT
- lot 14 – peinture intérieure et papier peint : PEINTURE STYLE, La Wantzenau, pour 27 017,87 € HT
- lot 16 – échafaudage : BURKART, Schirrhein, pour 8 915,10 € HT.

Les lots suivants ont été mis en négociation de prix, pour les 3 candidats les mieux placés, à l'issue de l'analyse des offres, conformément au règlement de la consultation du marché public :

- lot 2 – charpente bois
- lot 3 – couverture
- lot 6 – porte automatique
- lot 7 – électricité
- lot 8 – CVC
- lot 10 – plâtrerie
- lot 15 – menuiserie intérieure
- lot 17 – crépi
- lot 18 – serrurerie
- lot 19 – VRD réseaux
- lot 20 – cuisine
- lot 21 – VRD aménagements

Le retour des réponses a été attendu au 16 octobre 2024, l'analyse des nouvelles offres est en cours.

Fouilles archéologiques au futur lotissement Neuen Acker

L'avis d'appel public à la concurrence publié dans les DNA et en ligne sur Alsace Marchés Publics, le 26 juillet 2024, la date de remise des offres était fixée au 2 septembre 2024. Le marché a recueilli deux offres.

L'analyse des offres a été établie par l'ATIP, notre assistant à maître d'ouvrage. Les deux candidats ayant rempli pleinement les exigences techniques, il a été choisi le moins disant à savoir SMO ARCHEOLOGIE ALSACE, basé à Sélestat, pour un montant de 251 302,20 € HT, comprenant la tranche ferme et les 2 tranches optionnelles.

En parallèle, deux démarches administratives sont en cours dans ce dossier.

D'une part, la demande officielle d'autorisation des fouilles a été transmise à la Préfecture de région - DRAC Grand Est.

D'autre part, il a été transmis le dossier de prise en charge du coût de la fouille archéologique préventive au titre du FNAP (Fonds National pour l'Archéologie Préventive), afin que le coût de l'opération soit pris en charge à hauteur de 50 % du montant facturé pour les fouilles.

LOCATION DE BIENS

Au 1^{er} octobre 2024 :

- . Mme Virginie KOENIG quitte son logement du 2, rue de l'Eglise et emménage au 4, rue de l'Eglise (F2).
- . M. David HALTER quitte son logement du 4, rue de l'Eglise et emménage au 2, rue de l'Eglise (F2).

IV. COMMISSIONS COMMUNALES

Il est donné lecture du compte-rendu de la réunion de la commission des finances du 23.09.2024 :

Etaient présents : Mmes et Mm. Patrick SCHOTT, Isabelle HALTER, Martine FOHR, Joelle SCHOTT, Christian SCHOTT, Nicolas HALTER.

1/ SITUATION BUDGETAIRE AU 23/09/2024

La situation budgétaire présente un excédent en section de fonctionnement de 157 893,14 € et de 1 293 168,47 € en investissement soit un résultat cumulé de 1 451 061,61 €.

Les états comptables détaillés, par chapitre/article, recettes et dépenses de fonctionnement et d'investissement sont projetés. La commission n'émet pas de remarques particulières sur le sujet.

En fonction des éléments connus à ce jour, une décision budgétaire modificative du budget principal 2024 (compétence CM) ne devrait pas être nécessaire.

2/ TARIFS COMMUNAUX 2025

Les membres émettent un avis favorable à la reconduction des tarifs 2024 pour l'exercice 2025, hormis les ajouts ou modifications suivantes :

Droit de place

<i>. Ventes alimentaires</i>	<i>10,00 €</i>
<i>. Ventes alimentaires avec électricité</i>	<i>15,00 €</i>
<i>. Installation d'un cirque (par jour de présentation)</i>	<i>100,00 €</i>

Location de l'espace socioculturel

<i>. Forfait ménage, cout horaire</i>	<i>25,00 €</i>
<i>. Vaisselle cassée ou perdue, à l'unité</i>	<i>5,00 €</i>

Associations locales : mise à disposition gratuite un week-end par an, ainsi qu'une fois dans la semaine par an, hors forfait chauffage (valable du 15.10 au 15.04).

Locations de la salle polyvalente

Location aux associations locales :

Sur proposition du maire, la commission émet un avis favorable pour la modification suivante :

Forfait « week-end » : 600,00 € ; pour une première utilisation, puis gratuité pour d'autres utilisations ; applicable uniquement aux manifestations annuelles d'envergure de type « très grand public », organisées à but lucratif.

M. le Maire propose également d'établir à l'avenir des conventions succinctes d'occupation, par les associations, sans participation financière, lors d'occupations passagères de type « repas après entraînement », afin de sensibiliser les utilisateurs à une bonne remise en état des lieux.

3/ POINTS SUR LES IMPAYES DES REDEVABLES

La commission a pris connaissance des « états des restes à recouvrer » issus du Service de Gestion Comptable de Haguenau, établi en date du 20.09.2024.

Il est rappelé que le comptable public a en charge le recouvrement des recettes émises par l'ordonnateur. Il octroie et effectue le suivi des délais de paiement et des remises gracieuses. Il organise les poursuites en lien avec la collectivité locale et met en œuvre des mesures conservatoires si nécessaire. Il est en contact avec les mandataires judiciaires dans le cadre des procédures collectives.

Aussi les membres de la commission s'interrogent sur la fréquence et la durée des dettes de certains de nos redevables.

M. le Maire propose de prendre contact avec les redevables locaux afin qu'ils rendent compte de leurs dettes à l'égard de la commune. Pour les extérieurs, il est proposé d'envoyer un courrier de relance.

Le Maire présente un compte-rendu des différentes commissions qui ont eu lieu :

Commission «Communication» du 22 juillet 2024

Ordre du jour : réalisation du bulletin municipal n° 54

Commission «Sécurité – Environnement» du 22 juillet 2024

Ordre du jour : Travaux de restauration du Fallgraben par la C.A.H. – le PowerPoint de présentation sera annexé au rapport.

Un article sur le cours d'eau et la compétence « GEMAPI » a été publié dans le bulletin municipal n°54 paru ce mois-ci.

Commission «Sécurité – Environnement» du 14 août 2024

Ordre du jour : Travaux de restauration du Fallgraben - Déplacement sur le terrain en présence de Mme Anne-Laure EGGENSCHWILLER et M. Christian SCHOTT.

Commissions «Sécurité – Environnement» et «Travaux & Urbanisme» du 1^{er} octobre 2024

Ordre du jour :

. PPI Voirie 2021 – 2026 de la C.A.H. – le PowerPoint de présentation sera annexé au rapport du conseil municipal

. Enveloppe financière réduite pour la commune, 150 000,- € au lieu de 545 000,- €

- . La partie des travaux de la rue Principale à rénover est repoussée
 - . Après un relevé sur la commune, la responsable du service technique de la CAH présente un tableau récapitulatif pour un montant estimé à 455 000,- €.
- La commission se positionne sur :
- . un nouveau projet de feu récompense, budget 80 000,- €, prévu en 2025
 - . la réfection ponctuelle des trottoirs rue des Pins / rue des Tilleuls, budget 35 000,- €, prévue en 2025
 - . la mise en sécurité du carrefour rue de la Forêt / rue du Muguet / rue du Sable, budget 50 000,- €, prévue en 2026.

V. TARIFS COMMUNAUX 2025

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

Vu la proposition établie par la commission de finances lors de sa réunion du 23 septembre 2024,

- . décide de fixer les tarifs communaux conformément à l'annexe jointe à la présente décision, à compter du 1^{er} janvier 2025

VI. ACQUISITION D'UNE PARCELLE RUE DU CHEMIN DE FER

La commune a vendu le terrain situé à Schirrhein, section AN parcelle 116/76, via l'acte de vente à l'office notariale « François HOLL et Maryline DURAND-CROVELLA, notaires associés » en date du 28/11/2023, à la SCI DU GROS CHENE domiciliée à Schirrhein.

La vente du terrain avait été acté par conseil municipal dans sa séance du 26 janvier 2022.

Il a été repéré, après la vente, et la prise des lieux par les propriétaires, qu'une petite partie du terrain a été aménagé jadis dans l'espace public, qui correspond à la courbure de la voirie, entre la rue du chemin de fer et la rue des messieurs.

Le travail de bornage ayant eu lieu, la commune souhaite racheter ses 0,1 ares au vendeur qui ne souhaite pas récupérer cet espace.

Aussi il conviendrait d'établir un acte d'achat de 0,1 ares au profit de la SCI GROS CHENE, en reprenant le prix à l'are de la vente du terrain (90 500 € pour 5,24 ares). Avec 17 271 € rapporté à l'are, la parcelle à racheter de 0,1 are s'élèverait à 1 727 euros.

Le maire invite le conseil municipal à approuver le rachat du bien.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- . approuve l'achat de ladite parcelle de 0,1 are, défini comme parcelle 120/76 à l'issue du PV d'arpentage du géomètre BAUR, appartenant à la SCI du GROS CHENE, à hauteur de 1 727 euros,
- . charge l'étude notariale « François HOLL et Maryline DURAND-CROVELLA, notaires associés » de Bischwiller d'établir l'acte d'achat au profit de la SCI du GROS CHENE,
- . autorise Monsieur le Maire à signer l'acte ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

VII. INSTAURATION DES ZONES D'ACCELERATION DE LA PRODUCTION D'ENERGIES RENOUVELABLES (ZAER)

La loi relative à la production d'énergies renouvelables du 10 mars 2023 vise à accélérer le déploiement des énergies renouvelables pour lutter contre le dérèglement climatique et garantir la sécurité d'approvisionnement en France. Il s'agit de prévoir suffisamment de territoires pour qu'à l'échéance de 2050 les engagements en matière climatique de la France soient atteints.

Les objectifs fixés par la loi visent à encourager des opérations d'envergure qui ont un fort potentiel. Des encouragements financiers seront fléchés dans les zones d'accélération de production d'énergies renouvelables (ZAER) pour inciter les opérateurs à déployer des projets, ainsi que des facilités administratives. Des décrets doivent préciser les modalités pratiques. Un certain nombre de cartes sur les potentialités et les exclusions ont été fournies par les services de l'Etat.

Les communes sont invitées, si elles le souhaitent, à définir des ZAER pour la fin d'année 2023.

Les propositions de zonages des communes devront faire l'objet d'une concertation à l'échelle de l'établissement public de coopération intercommunale et seront soumises à un comité régional de l'énergie qui est présidé par la Préfète.

Une transition dans les documents d'urbanisme est possible pour donner un caractère réglementaire à ces zonages.

Toutes les énergies renouvelables sont concernées mais il est proposé de se limiter à celles définies dans le plan climat air-énergie territorial (PCAET) de l'Alsace du Nord :

- La géothermie
- Le biogaz,
- Le solaire thermique
- Le photovoltaïque
- Et la biomasse.

Ni les projets dans l'éolien, ni dans l'hydroélectrique ne sont retenus.

Sur le ban communal de Schirrhein, il est proposé au conseil municipal de ne définir qu'une seule zone d'accélération, et ceci pour le photovoltaïque solaire. En effet, la géothermie profonde ou de surface nécessite une concertation à l'échelle de l'Alsace du Nord et il n'y a pas de projet de méthanisation connu à ce jour sur le ban communal.

Une ZAER pour le développement du photovoltaïque solaire est proposée à la section 02, parcelle 13, sur le site de l'ancien dépôt municipal, rue du château.

La concertation publique sur les ZAER, a été mise en ligne sur le site internet depuis le 10 octobre, et n'a pas été suivie d'avis.

Le conseil municipal,

VU la loi d'accélération de la production des énergies renouvelables du 10 mars 2023,

VU la concertation en ligne sur le site Internet de la commune de Schirrhein du 10 au 17 octobre 2024,

Après en avoir délibéré,

- . Arrête une zone d'accélération de la production d'énergies renouvelables en matière de photovoltaïque solaire, sur le site de l'ancien dépôt municipal rue du château.
- . Dit que les autres énergies renouvelables ne font pas l'objet de zonage particulier à ce stade à Schirrhein.
- . Demande au Maire de transmettre la cartographie à la Communauté d'Agglomération de Haguenau et au Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR), ainsi qu'aux services de l'Etat pour validation.

VIII. CONVENTION PARTENARIALE «CONTRAT DE TERRITOIRE» AVEC LA C.E.A.

Dans le cadre du projet de restructuration-extension de l'ancien dépôt d'incendie en aménagement d'une supérette, création d'un foyer pour seniors et de WC publics, Monsieur le Maire a sollicité une subvention auprès de la Collectivité Européenne d'Alsace, dans le cadre du « Fonds d'Attractivité Alsace » sur la thématique de « redynamisation d'un territoire rural ».

Dans le cadre d'une démarche partenariale, une convention a été établie pour mobiliser les partenaires autour du projet de « Création d'un foyer seniors à Schirrhein ».

Cette convention s'inscrit dans le cadre du Contrat de Territoire de la C.E.A., pour « conforter l'offre de service pour nos publics prioritaires » et notamment « développer une offre de service pour les personnes âgées et personnes handicapées ».

Ainsi, cette convention vient définir les modalités du partenariat autour des travaux de création d'un foyer seniors à Schirrhein portée par la Commune de Schirrhein en sa qualité de maître d'ouvrage, accompagné dans sa démarche par l'association Hårzknübbe, ses bénévoles, et les futures activités proposées.

La Collectivité européenne d'Alsace, grâce à ce Fonds d'Attractivité, s'engagera à contribuer à hauteur de 20% des dépenses éligibles, principalement sur le bâtiment, les frais du maître d'œuvre, les travaux de voirie, et le premier équipement avec le mobilier.

Le présent projet de convention entre la C.E.A, le CCAS de Schirrhein, l'association Hårzknübbe, et la commune de Schirrhein, élaboré au cours des derniers mois entre les différents partenaires, vous est présenté en annexe.

Après cette présentation, le Conseil Municipal décide (à l'unanimité) :

- . d'approuver la présente convention partenariale,
- . d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention partenariale avec la C.E.A., le CCAS de Schirrhein, et l'association Hårzknübbe.

IX. INFORMATIONS

DECLARATIONS D'INTENTION D'ALINENER

Les déclarations reçues depuis la dernière séance du conseil municipal sont portées à la connaissance de l'assemblée.

- . Maison sur terrain de 6,99 ares, 101 b, rue Principale
- . Maison sur terrain de 5,93 ares, 2, rue des Asperges

NOUVEAU SITE INTERNET

Le nouveau site internet a été mis en ligne.
Initialement réalisé par Jordan SUTTER, il a été finalisé par Gauthier PEREA.
Un grand merci à eux.

TRESORERIE

Comme chaque année, le Service de Gestion Comptable de Haguenau nous a envoyé au mois de juillet le document de valorisation financière de la commune.

Les résultats s'inscrivent dans la continuité des années précédentes.

En conclusion, la trésorerie estime que « la commune se désendette tout en gardant un bon niveau d'équipement. La situation financière de la commune est bonne ».

AFFAIRE MME SCHITTER DOMINIQUE – COMMUNE DE SCHIRRHEIN

Dans un courrier de Maître SCHMITT du 18 juin 2024, conseil de Mme Dominique SCHITTER, la commune est mise en demeure de dresser un PV d'infraction contre la Sàrl VIDANGE BOIS TERRASSEMENT BRUDER, « relatif à la méconnaissance des dispositions du règlement du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal de Bischwiller et Environs » à propos de l'activité de l'entreprise dans le zonage N du PLUI.

Par son avocat la requérante demande également que la commune procède à « une mise en demeure de la SARL VIDANGE BOIS TERRASSEMENT BRUDER de procéder à la remise en état de ces parcelles et au retrait de l'ensemble des installations, matériaux et déchets ; sans délais et au besoin sous astreinte »

Pour donner suite nous avons mandaté l'assurance de la commune pour la couverture juridique et nous avons choisis le cabinet SOLER-COUTEAUX et associés de Strasbourg pour nous représenter. C'est Maître GILLIG qui s'est chargé du dossier.

Notre avocat a établi un dossier de réponse que la commune a fait transmettre aux avocats de la requérante en date du 18 juillet 2024.

Ce courrier a précisé à la partie adverse d'une part qu' « il apparaît (...) que les infractions commises par la Sàrl VIDANGE BOIS TERRASSEMENT BRUDER, en réalisant des travaux de construction de bâtiments sans autorisation, sont prescrites » puisque « la prescription de l'action publique de six ans court donc à compter de la date à laquelle les travaux sont achevés ». En effet, les travaux de constructions « ont été édifiées au cours d'une période comprise entre 1998 et 2000 ».

D'autre part, notre avocat a rappelé que « la seule activité qui demeure consiste en un stockage de bois façonné ou en grumes. Cette activité ne présente pas de risques de pollution des eaux souterraines. Par ailleurs, il s'agit d'un dépôt de matériaux nécessaire à une activité admise dans la zone N ». En conséquence de quoi il est donné une fin de non-recevoir à la demande de remise en état des parcelles.

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Un nouveau PLUi est en cours de réalisation sur l'ensemble des communes de la CAH. Dans le cadre des objectifs d'artificialisation « ZERO », les zones d'extensions urbaines et économiques sont réduites. A l'avenir, il ne sera plus possible de réaliser de lotissements tel que celui qui est en cours d'élaboration. Le développement de l'urbanisation restera possible mais dans un cadre beaucoup plus restreint. Le zonage pour la commune de Schirrhein a été présenté en juillet. Après plusieurs échanges et une réunion avec le vice-président, M. NETZER, les points de désaccord ont été solutionnés. Nous présenterons en détail le zonage dès qu'il sera validé.

FOUILLES ARCHEOLOGIQUES – NEUEN ACKER

Les investigations se poursuivent, les formalités administratives sont longues et lourdes. Le marché de fouilles archéologiques a été attribué à SMO ARCHEOLOGIE ALSACE de Sélestat pour un montant de 251 302,20 € HT avec un reste à charge pour la commune de la moitié, soit 125 651,10 € HT, l'autre moitié étant prise en charge par l'Etat au titre du FNAP (Fond National pour l'Archéologie Préventive).

Nous n'avons pour l'instant pas de véritable visibilité sur l'échéancier des travaux, nous espérons que les fouilles commencent encore cette année.

PROJET FOYER SENIORS / SUPERETTE

Une partie des marchés a été notifiée comme indiqué lors du point III. Nous avons lancé une négociation pour l'autre partie des marchés. Les analyses sont en cours. Ce genre de négociation est très encadré par la réglementation des marchés publics.

Nous constatons une différence d'environ 20 % entre les estimations de l'architecte et le retour des entreprises. Cela est une bonne chose. Nous présenterons, dès que possible, le plan de financement définitif de cette opération, une fois que tous les chiffres seront connus.

PROPRIETE 149, RUE PRINCIPALE

«Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la possible mise en vente de la propriété de SCHITTER Jean & Angélique au 149, rue Principale. Il souligne que ce bien à la fois, par sa localisation et la configuration de ses bâtiments, présente un intérêt pour la commune. Le bâtiment du fond pourrait ainsi être rénové pour l'implantation du projet de résidence seniors et/ou un centre de soins. Des parkings pourraient être réalisés à l'avant. La propriété est également située à l'entrée de la zone d'activité rue du Château. A ce titre, Monsieur le Maire se propose d'entrer en contact avec les propriétaires du bien, ou leur représentant, afin de négocier les conditions de sa possible acquisition».

X. DIVERS

RETROSPECTIVE COMMUNALE

- 24.06. Départ à la retraite de Claude HUNSICKER
- 25.06. Conseil d'école de l'école élémentaire
- 27.06. Conseil communautaire de la CAH
- 28.06. Rendez-vous avec la Société VBT BRUDER
- 29.06. Kermesse de l'école maternelle
- 30.06. Elections législatives 1^{er} tour
- 01.07. Réunion avec la CEA - Fond d'Attractivité
- 02.07. Réunion du SICES – Collège Albert Camus de Soufflenheim
- 03.07. Réunion avec le Cabinet d'Avocats SOLER – COUTEAUX

03.07. Réunion de l'association Harzknübbe
 05.07. Assemblée Générale du Football Club «Etoile»
 06.07. Réunion «Schnàwel Tour»
 09.07. Réunion du SICES – Collège Albert Camus de Soufflenheim
 11.07. Conférence des Maires PLUi / CAH
 16.07. Réunion préparatoire de la cérémonie des personnes méritantes
 18.07. Réunion de l'association Harzknübbe
 22.07. Réunion de la commission «Sécurité – Environnement» concernant le Fallgraben
 22.07. Réunion de la commission «Communication»
 23.07. Réunion concernant les créneaux d'occupation de la salle polyvalente
 24.07. Réunion avec les agents techniques
 25.07. Rendez-vous avec Mme Mireille HEITZ, ATSEM
 28.07. Réunion «Schnàwel Tour»
 29.07. Rendez-vous avec Mme Delphine RUCH, ATSEM
 13.08. Réunion de l'association Harzknübbe – Illumination de Noël
 14.08. Réunion de la commission «Sécurité – Environnement» concernant le Fallgraben
 27.08. Réunion bilan travaux école maternelle
 27.08. Réunion préparatoire de la cérémonie des personnes méritantes
 31.08. Réunion Illumination de Noël, place des fêtes
 02.09. Visite de rentrée à l'école élémentaire et à l'école maternelle
 02.09. Réunion technique avec le service technique de la CAH
 03.09. Réunion Härtzkneubbe
 10.09. Rendez-vous avec les DNA
 11.09. Conférence des Maires
 12.09. Conseil communautaire de la CAH
 17.09. Inauguration du périscolaire de l'école élémentaire
 19.09. Réunion de l'association Harzknübbe
 20.09. Cérémonie Personnes Méritantes à Schirrhoffen
 23.09. Rendez-vous avec M. NETZER, Mme HAESSIG, concernant le PLUi, zonages Schirrhein
 23.09. Réunion de la commission « Finances »
 25.09. Réunion du Conseil de Fabrique
 26.09. Réunion du conseil d'administration du collège Albert Camus de Soufflenheim
 28.09. Enterrement du Curé François STEINER
 01.10. Réunion technique avec le service technique de la CAH et la commission « Sécurité – Environnement » - PPI Voirie
 05.10. Rendez-vous avec les propriétaires de l'étang « Kaltech » - rue de Sessenheim
 07.10. Rendez-vous « bilan annuel GRDF – M. FENDER »
 08.10. Réunion de l'association Harzknübbe
 09.10. Point d'étape – Conseil Municipal des Jeunes
 10.10. Réunion Cercle de Généalogie
 15.10. Rendez-vous Mme Elodie RIFF d'Oberhoffen-sur-Moder

CROISEMENT RUE ZERR / RUE DE LA FORÊT

Mme Agnès FISCHER évoque un problème de visibilité, les végétaux débordent sur l'espace de la voirie. M. le Maire propose que cette végétation soit taillée.

CHICANE RUE DES MESSIEURS

La C.A.H. a procédé à la pose de chicane de type écluse pour limiter la vitesse dans cette rue. La priorité est donnée aux véhicules venant du bas. Les élus se posent la question du stationnement gênant et de la visibilité au lieu de cette chicane. Le marquage au sol devrait avoir lieu ces jours-ci. Il est proposé d'attendre encore pour voir l'efficacité du dispositif.

PANIERES DE NOËL

Les paniers de Noël seront distribués par les élus les deux premières semaines de décembre.

FETE DES AÎNÉS

Elle aura lieu le dimanche 1^{er} décembre 2024.

PROCES-VERBAL ARRETE LE

Le maire,
Patrick SCHOTT

Le secrétaire de séance,
Jacky BRUCKER